

moiseau dont il paraît n'avoir point eu d'enfants. Sa qualité de *noble* la fit condamner à la peine de mort par jugement du tribunal révolutionnaire de la Côte-d'Or, du 10 mars 1793, dont voici les motifs : « Elle est tellement attachée à cette caste ennemie de la liberté, qu'elle prend dans sa prison ses anciennes qualifications ; elle ne veut pas souffrir qu'on l'appelle autrement que marquise ou comtesse; elle a même déclaré qu'on la porterait plutôt à la guillotine que de la faire renoncer à ses titres. » Elle périt sur l'échafaud en criant avec force : Vive le Roi ! malgré les efforts énergiques de ses bourreaux pour étouffer ses dernières paroles.

Rentré en France, Jean-Baptiste de Montherot mourut à l'âge de 79 ans, le 13 prairial an iv (1^{er} juin 1796).

IV. Pierre de Montherot de Montferrand, chevalier, devint, en suite du partage de la succession paternelle le 9 septembre 1761 (1), possesseur des seigneurie et fief de Bèlignieux en toute justice, qui s'étend sur le territoire d'Esconset, paroisse dudit Esconset et du fief de Montferrand, pour lesquels, tant pour mutations que pour joyeux avènement (2) à la Couronne, il fit reprise les 29 juillet 1773 et 3 juin 1774 (3).

Il avait succédé à son père en sa charge de capitaine des gardes du gouvernement de Bourgogne : il habitait ordinairement la ville de Lyon, rue de Flandre, et quelquefois sa *maison-forte* de Balan : c'est de cette der-

(1) Chérin.

(2) Louis XVI, roi de France le 10 mai 1774.

(3) J. Baux, loc. cit. p. 19.